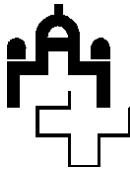


Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie

Secrétariat

CH-3003 Berne

Tel. 031 322 97 68 / 97 34

Fax 031 322 98 72

www.parlament.ch

urek.ceate@pd.admin.ch

Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie
du Conseil national

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La commission met en consultation un avant-projet destiné à promouvoir les mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national met en consultation un avant-projet visant à modifier la loi sur le CO₂ et le code des obligations (droit du bail). Les avis devront parvenir à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par courrier électronique (climate@bafu.admin.ch) et si possible en formats Word et PDF, avant le 10 mars 2008 dernier délai. L'avant-projet ainsi que le rapport explicatif sont disponibles sur le site Internet de la commission (<http://www.parlament.ch/d/dokumentation/ed-berichte-parl-org/Seiten/ed-pa-berichte-parlament-urek.aspx>).

La modification proposée devrait inciter les propriétaires de bâtiments à investir davantage dans des mesures d'économie d'énergie. Le projet prévoit en effet une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles à l'assainissement des bâtiments résidentiels et des immeubles de service. Par ailleurs, les bailleurs pourraient se faire exempter de la taxe sur le CO₂ ; ils ne seraient pas tenus de restituer à leurs locataires les montants économisés, pour autant que leurs investissements permettent une diminution des émissions en CO₂ et qu'ils n'aient pas été répercutés sur les loyers.

Berne, le 6 décembre 2007

Services du Parlement

Informations :

Ruedi Lustenberger, président de la sous-commission

Tél. 041 480 16 83

Tél. 079 211 63 40

Ida Stauffer, secrétaire de la sous-commission

Tél. 032 322 98 40